

CATALOGUE DE FORMATION



i-etix, l'expertise RGPD à votre portée !

EDITO

Une formation de qualité exige un encadrement de qualité.

C'est votre première exigence, c'est la nôtre aussi.

La dirigeante d'i-etix, votre formateur, experte RGPD dotée d'une solide pratique de la réglementation et d'une expérience dans sa pédagogie, met à votre disposition ses connaissances (théoriques et pratiques) avec une grande disponibilité, une profonde écoute et un réel savoir-faire dans l'animation des groupes et la conduite du changement.

Une formation de qualité s'appuie également sur des standards de qualité.

i-etix est certifié Qualiopi pour ses actions de formation.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	2 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

SOMMAIRE

● Edito	2
● Notre équipe pédagogique	4
● Charte déontologique des formateurs	5
● Organisation pédagogique	6
● Nos formations	7
● Formations sur mesure	12
● Moyens de financement	13
● Modalités et délais d'accès – Informations pratiques	14
● Bulletin d'inscription	17
● Conditions générales de vente	19
● Livret d'accueil et Règlement intérieur	25

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



Maud CHOQUENET

**Expert RGPD
DPO certifié & expérimenté
Dirigeante i-etix**

Maud Choquet, Expert RGPD et Dirigeante chez i-etix

DPO certifié AFNOR n°3002896

Auditeur Certifié PECB ISO/IEC 27001 Lead Auditor, certif n°ISLA1077844-2021-06

Domaines de compétences : Diagnostic, Formation, Conseil & Audit RGPD

Expérience : Implémentation et pilotage de projets transverses de mise en conformité réglementaire, y compris à l'international.

Fonctions organisationnelles (chef de projet / contrôle interne) et DPO interne désigné auprès de la CNIL pendant près de 6 ans

Réseau : Membre **AFCDP** (depuis 2015) ; membre **IFACI** (depuis 2018)

Contribution à l'élaboration du Référentiel de contrôle et programme de travail de la réglementation européenne de l'**IFACI** « **MAÎTRISER ET AUDITER LES RISQUES LIÉS AU RGPD** » (2021)

Diplômée : **GEM** - Grenoble Ecole de Management (1998) & **SKEMA** - Master Spécialisé (2012)

Les atouts que je mets à votre service :

- ✓ Mon expertise RGPD « terrain » construite au fil d'une expérience pratique et étayée par des formations et une veille réglementaire régulière ;
- ✓ Des formations opérationnelles ;
- ✓ Mon expérience de la gestion de projet de mise en conformité qui me permet d'aborder la réglementation de manière pragmatique et transverse, au-delà du seul volet juridique ou du seul volet informatique ;
- ✓ Un interlocuteur unique et un suivi privilégié.



Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	4 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

CHARTRE DEONTOLOGIQUE DES FORMATEURS

Notre engagement : satisfaire les apprenants

i-etix répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations. Les critères qualité visés par notre organisme de formation sont, notamment, les suivants :

- ✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- ✓ L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux apprenants,
- ✓ L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- ✓ La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, les délais d'inscriptions et les indicateurs de résultats,
- ✓ La prise en compte des appréciations rendues par les apprenants.

Chaque formateur s'engage à respecter la charte ci-dessous :

1. Respecter le programme de formation selon les modalités arrêtées avec le client.
2. Limiter le nombre de participants en fonction des thèmes.
3. Ne pas modifier les dates de formation (sauf circonstance exceptionnelle). Les problèmes d'organisation sont donc exclus.
4. Communiquer les coordonnées du formateur dès l'inscription (convocation, convention de formation, programme).
5. Communiquer obligatoirement les éléments suivants à chaque apprenant dès la première heure de la formation (support de cours et Livret d'accueil & Règlement Intérieur). Le support doit nous être envoyé au préalable (10 jours avant la formation) afin que la dirigeante d'i-etix le mette sous l'identité graphique d'i-etix.
6. Réaliser un tour de table de présentation et recueillir les attentes de chacun des participants.
7. Faire remplir par demi-journée la feuille d'émargement. Si un apprenant est absent, il faut alors immédiatement le signaler à la dirigeante d'i-etix.
8. Evaluer les compétences acquises de chacun des participants pendant et en fin de formation.
9. Communiquer à la dirigeante d'i-etix, les résultats de l'évaluation des acquis afin qu'elle puisse réaliser l'attestation de formation dans la mesure où le développement des connaissances et des compétences aura été validé.
10. Faire remplir par les apprenants en fin de chaque session l'évaluation de satisfaction sur papier. Ces évaluations sont remises en main propre au formateur, qui doit en prendre connaissance. Le formateur les remet ensuite à la dirigeante d'i-etix.
11. Le formateur s'engage à respecter la démarche qualité mise en œuvre par i-etix, en particulier le référentiel Qualiopi.
12. Le formateur s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des données personnelles des apprenants.

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	5 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Méthode pédagogique

La méthode générale s'organise en trois temps :

- **EXPÉRIMENTER** : Le temps de la découverte et de l'exploration

Le formateur démontre, explique, conceptualise, fait pratiquer. Chaque apprenant expérimente en duo ou en groupe.

- **INTÉGRER** : Le temps de la construction et de la structuration

Les participants s'enrichissent par la mise en pratique, la verbalisation et l'échange des vécus.

- **EVALUER** : Le temps de l'évaluation et de la consolidation :

Le participant est évalué, contrôlé ; il corrige, il ajuste.

Moyens pédagogiques et techniques

L'action de formation se déroulera en présentiel. Celle-ci débutera par une présentation du formateur et de chacun des apprenants et se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été exposé aux apprenants en début de module avec le rappel des objectifs visés. La pédagogie utilisée sera principalement l'apports de notions théoriques suivis de mises en pratique.

Des cas de mises en pratique seront réalisés tout au long de la formation. Ces cas pratiques sont adaptés au contexte spécifique de l'entreprise identifié lors de l'analyse des besoins.

Référent pédagogique/ Référent Handicap : Maud Choquet – Dirigeante d'i-etix

En sa qualité de dirigeante d'i-etix, Maud Choquet assure toutes les responsabilités pédagogiques, administratives, logistiques, commerciales.

Modalités d'évaluation

Afin de permettre d'évaluer les acquis de la formation, un Quiz d'évaluation des acquis sera fait en fin de module. Une grille d'évaluation permet de renseigner dans l'attestation de formation le résultat de l'évaluation : Acquis / En cours d'acquisition / Non acquis ;

Un debrief oral entre le formateur et les apprenants a lieu en début et en fin de formation pour faire le point sur les attentes des participants.

Un questionnaire à « chaud » sur la qualité de la formation sera rempli par chaque participant.

Une feuille d'émargement individuelle sera conjointement signée par le formateur et chaque apprenant, à l'issue de chaque demi-journée de formation.

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	6 sur 35
------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

 FORMATIONS	RGD_001 Programme Formation RGPD Starter Élémentaire TPE-PME Présentiel – 2 jours (théorie et pratique)	
 Durée 14h00	 Modalités Intra-entreprise 6 personnes max	 Public Dirigeants Responsables Métiers Tout collaborateur
<p>Prérequis Aucun</p> <p>Objectif de la formation Appréhender les principales exigences du RGPD dans le contexte quotidien des activités. Initier la conformité RGPD de l'organisme.</p> <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthode théorique avec support d'animation – documents types et lexique livrés en fin de cours Méthode participative : questions réponses, cas pratiques réalisés avec les apprenants <p>Validation Auto-Evaluation des compétences Evaluation des acquis Attestation de formation</p> <p>Formateur /référent pédagogique/ référent handicap Maud Choquenot : Expert RGPD - DPO certifié et expérimenté</p> <p>Tarif Tarif 2200 €HT (2640 €TTC)</p> <p>Délai d'accès à la formation De 2 à 30 jours</p> <p>Modalité d'accès à la formation A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement</p> <p>Accès handicap Nous contacter : contact@i-etix.fr</p> <p>Inscriptions : contact@i-etix.fr Tel : 06 73 04 22 33</p>	<p>Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'objectif de la formation Auto-Eval des compétences - Recueil des attentes des apprenants pour adéquation des cas pratiques Introduction à la réglementation RGPD Vocabulaire, enjeux et application au contexte de la structure Principes généraux Quand un traitement de données est-il conforme ? Cas pratique : élaborer une fiche de traitement Protection des données : règles de sécurité Comment formaliser la conformité ? Cas pratique : répertorier les principaux traitements de données dans le Registre des traitements Transparence, Information et Exercice des Droits de personnes Cas pratique : mentions d'information Gestion de la sous-traitance Cas pratique : garanties nécessaires et clauses types Retour sur les attentes des apprenants QCM évaluation des acquis - Auto-Eval des compétences <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir faire une fiche de traitement et identifier les non-conformités - Règles de sécurité Savoir élaborer et tenir à jour le Registre des traitements de données Savoir rédiger les informations obligatoires à indiquer aux personnes concernées par un traitement de données Identifier les clauses de protection des données existantes dans les contrats avec les sous-traitants au sens du RGPD, à défaut savoir rédiger un avenant 	

 FORMATIONS	RGD_002 Programme Formation RGPD Starter Intermédiaire TPE-PME Présentiel – 3 jours (théorie et pratique)	
 Durée 21h00	 Modalités Intra-entreprise 6 personnes max	 Public Dirigeant Responsables Métiers Tout collaborateur
<p>Prérequis Aucun</p> <p>Objectif de la formation Appréhender les principales exigences du RGPD dans le contexte quotidien des activités. Initier un dispositif RGPD et le documenter.</p> <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthode théorique avec support d'animation – documents types et lexique livrés en fin de cours Méthode participative : questions réponses, cas pratiques réalisés avec les apprenants <p>Validation Auto-Evaluation des compétences Evaluation des acquis Attestation de formation</p> <p>Formateur /référént pédagogique/ référént handicap Maud Choquet : Expert RGPD - DPO certifié et expérimenté</p> <p>Tarif Tarif 3200 €HT (3840 €TTC)</p> <p>Délai d'accès à la formation De 2 à 30 jours</p> <p>Modalité d'accès à la formation A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement</p> <p>Accès handicap Nous contacter : contact@i-etix.fr</p> <p>Inscriptions : contact@i-etix.fr Tel : 06 73 04 22 33</p>	<p>Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'objectif de la formation Auto-Eval des compétences - Recueil des attentes des apprenants pour adéquation des cas pratiques Introduction à la réglementation RGPD Vocabulaire, enjeux et application au contexte de la structure Principes généraux : savoir quand un traitement de données est conforme Cas pratique : élaborer une fiche de traitement Protection des données : règles de sécurité Formaliser et démontrer la conformité Cas pratique : répertorier les principaux traitements de données dans le Registre des traitements Transparence, Information et Exercice des Droits de personnes Cas pratique : mentions d'information Gestion de la sous-traitance Cas pratique : garanties nécessaires et clauses types Documenter la conformité Cas pratique : rédiger des documents types comme la Politique de confidentialité Retour sur les attentes des apprenants QCM évaluation des acquis - Auto-Eval des compétences <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir faire une fiche de traitement et identifier les non-conformités - Règles de sécurité Savoir élaborer et tenir à jour le Registre des traitements de données Savoir rédiger les informations obligatoires à indiquer aux personnes concernées 	

	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les clauses de protection des données existantes dans les contrats avec les sous-traitants au sens du RGPD, à défaut savoir rédiger un avenant▪ Être en mesure de démontrer la mise en place d'un dispositif RGPD
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		RGPD_003 Programme Formation RGPD Elémentaire RH Présentiel – 1 jour (théorie et pratique)	
 Durée 7h	 Modalités Intra-entreprise 6 personnes max	 Public Dirigeants Responsables RH Equipes RH	
Prérequis Aucun		Contenu de la formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de l'objectif de la formation Auto-Eval des compétences - Recueil des attentes des apprenants ▪ Introduction à la réglementation RGPD Vocabulaire, enjeux et application au périmètre RH ▪ Principes généraux : savoir quand un traitement de données est conforme Cas pratique : élaborer une fiche de traitement RH ▪ Protection des données : règles de sécurité ▪ Formaliser et démontrer la conformité Cas pratique : répertorier les principaux traitements de données RH dans le Registre des traitements ▪ Documenter la conformité Cas pratique : rédiger une charte de confidentialité ▪ Responsabilisation et maintien de la conformité : nouveaux traitements et traitements à risque Retour sur les attentes des apprenants ▪ QCM évaluation des acquis - Auto-Eval des compétences 	
Objectif de la formation Appréhender les principales exigences du RGPD dans leur application aux activités RH. Initier ou renforcer la conformité RGPD sur le périmètre des données RH.			
Méthodes pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode théorique avec support d'animation – documents types et lexique livrés en fin de cours ▪ Méthode participative : questions réponses, cas pratiques réalisés avec les apprenants 			
Validation Auto-Evaluation des compétences Evaluation des acquis Attestation de formation			
Formateur /référent pédagogique/ référent handicap Maud Choquet : Expert RGPD - DPO certifié et expérimenté			
Tarif Tarif 1600 €HT (1920 €TTC)			
Délai d'accès à la formation De 2 à 30 jours			
Modalité d'accès à la formation A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement			
Accès handicap Nous contacter : contact@i-etix.fr		Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir faire une fiche de traitement et identifier les non-conformités - Règles de sécurité ▪ Savoir élaborer et tenir à jour le Registre des traitements de données sur le périmètre RH ▪ Être en mesure de démontrer la mise en conformité des traitements de données RH ▪ Privacy by design / by default - Savoir identifier si une AIPD est nécessaire. 	
Inscriptions : contact@i-etix.fr Tel : 06 73 04 22 33			

	<p style="text-align: center;">RGPD_004 Programme Formation RGPD Intermédiaire RH</p> <p style="text-align: center;">Présentiel – 2 jours (théorie et pratique)</p>	
 <p>Durée 14h</p>	 <p>Modalités Intra-entreprise 6 personnes max</p>	 <p>Public Dirigeants Responsables RH Equipes RH</p>
<p>Prérequis Aucun</p> <p>Objectif de la formation Appréhender les principales exigences du RGPD dans leur application aux activités RH. Initier ou renforcer la conformité RGPD sur le périmètre des données RH.</p> <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthode théorique avec support d'animation – documents types et lexique livrés en fin de cours Méthode participative : questions réponses, cas pratiques réalisés avec les apprenants <p>Validation Auto-Evaluation des compétences Evaluation des acquis Attestation de formation</p> <p>Formateur /référent pédagogique/ référent handicap Maud Choquet : Expert RGPD - DPO certifié et expérimenté</p> <p>Tarif Tarif 2200 €HT (2640 €TTC)</p> <p>Délai d'accès à la formation De 2 à 30 jours</p> <p>Modalité d'accès à la formation A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement</p> <p>Accès handicap Nous contacter : contact@i-etix.fr</p> <p>Inscriptions : contact@i-etix.fr Tel : 06 73 04 22 33</p>	<p>Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'objectif de la formation Auto-Eval des compétences - Recueil des attentes des apprenants Introduction à la réglementation RGPD Vocabulaire, enjeux et application au périmètre RH Principes généraux : savoir quand un traitement de données est conforme Cas pratique : élaborer une fiche de traitement Protection des données : règles de sécurité Formaliser et démontrer la conformité Cas pratique : répertorier les principaux traitements de données RH dans le Registre des traitements Transparence, Information et Exercice des droits des personnes appliqués aux traitements de données RH Cas pratique : mentions d'information Gestion de la sous-traitance et des transferts de données Cas pratique : garanties nécessaires et clauses types Documenter la conformité Cas pratique : rédiger une charte de confidentialité Traitements spécifiques - Exemple : télétravail, géolocalisation, badge/biométrie, vidéosurveillance Cas pratique : identification des traitements à risques et méthodologie globale d'analyse du risque Retour sur les attentes des apprenants QCM évaluation des acquis - Auto-Eval des compétences <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir faire une fiche de traitement et identifier les non-conformités - Règles de sécurité Savoir élaborer et tenir à jour le Registre des traitements de données sur le périmètre RH Savoir rédiger les mentions d'informations obligatoires à indiquer aux salariés 	

	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les clauses de protection des données existantes dans les contrats avec les sous-traitants au sens du RGPD, à défaut savoir rédiger un avenant▪ Être en mesure de démontrer la mise en conformité des traitements de données RH▪ Privacy by design / by default - – AIPD - Anticiper et mettre en œuvre la conformité dans les nouveaux projets.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

 <p style="text-align: right;">FORMATIONS</p>	<p>RGPD_005 Programme Formation_ Sur mesure RGPD Starter Complet TPE-PME</p> <p>Présentiel – 5 jours (théorie et pratique)</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Durée 35h00</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Modalités Intra-entreprise 15 personnes max</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Public Dirigeant Responsables Métiers Tout collaborateur</p> </div> </div>	
<p>Prérequis Aucun</p> <p>Objectif de la formation Appréhender les principales exigences du RGPD dans le contexte quotidien des activités. Initier un dispositif RGPD et le documenter.</p> <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthode théorique avec support d’animation – documents types et lexique livrés en fin de cours ▪ Méthode participative : questions réponses, cas pratiques réalisés avec les apprenants <p>Validation Auto-Evaluation des compétences Evaluation des acquis Attestation de formation</p> <p>Formateur /réfèrent pédagogique/ réfèrent handicap Maud Choquenot : Expert RGPD - DPO certifié et expérimenté</p> <p>Tarif Tarif 5000 €HT (6000 €TTC)</p> <p>Délai d'accès à la formation De 2 à 30 jours</p> <p>Modalité d'accès à la formation A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement</p> <p>Accès handicap Nous contacter : contact@i-etix.fr</p> <p>Inscriptions : contact@i-etix.fr Tel : 06 73 04 22 33</p>	<p>Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de l’objectif de la formation Auto-Eval des compétences - Recueil des attentes des apprenants pour adéquation des cas pratiques ▪ Introduction à la réglementation RGPD Vocabulaire, enjeux et application au contexte de la structure ▪ Principes généraux : savoir quand un traitement de données est conforme Cas pratique : élaborer une fiche de traitement ▪ Protection des données : règles de sécurité ▪ Formaliser et démontrer la conformité Cas pratique : répertorier les principaux traitements de données dans le Registre des traitements ▪ Transparence, Information et Exercice des Droits de personnes Cas pratique : mentions d’information ▪ Gestion de la sous-traitance Cas pratique : garanties nécessaires et clauses types ▪ Documenter la conformité Cas pratique : rédiger des documents types comme la Politique de confidentialité, la Charte de confidentialité ▪ Procédurer la conformité Cas pratique : procédures comme la gestion d’une faille de sécurité ▪ Retour sur les attentes des apprenants ▪ QCM évaluation des acquis - Auto-Eval des compétences <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir- faire une fiche de traitement et identifier les non-conformités - Règles de sécurité

	<ul style="list-style-type: none">▪ Savoir élaborer et tenir à jour le Registre des traitements de données▪ Savoir rédiger les informations obligatoires à indiquer aux personnes concernées▪ Identifier les clauses de protection des données existantes dans les contrats avec les sous-traitants au sens du RGPD, à défaut savoir rédiger un avenant▪ Savoir sécuriser le dispositif avec des procédures▪ Être en mesure de démontrer la mise en place d'un dispositif RGPD
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

 <p>FORMATIONS</p>	<p>RGPD_006 Programme Formation RGPD Starter Complet Micro- entrepreneur /TTPE</p> <p>Présentiel ou Visio – 5 jours (théorie et pratique)</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div data-bbox="180 481 419 577">  <p>Durée 35h00</p> </div> <div data-bbox="497 495 839 577">  <p>Modalités 1 personne</p> </div> <div data-bbox="959 495 1362 593">  <p>Public Micro entrepreneur Chef d'entreprise</p> </div> </div>	
<p>Prérequis Aucun</p> <p>Objectif de la formation Appréhender les principales exigences du RGPD dans le contexte quotidien des activités. Initier un dispositif RGPD et le documenter.</p> <p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthode théorique avec support d'animation – documents types et lexique livrés en fin de cours Méthode participative : questions réponses, cas pratiques réalisés avec les apprenants <p>Validation Auto-Evaluation des compétences Evaluation des acquis Attestation de formation</p> <p>Formateur /référent pédagogique/ référent handicap/référent qualité Maud Choquet : Expert RGPD - DPO certifié et expérimenté</p> <p>Tarif Tarif 1225 €HT (1470 €TTC)</p> <p>Délai d'accès à la formation De 2 à 30 jours</p> <p>Modalité d'accès à la formation A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement</p> <p>Accès handicap Nous contacter : contact@i-etix.fr</p> <p>Inscriptions :</p>	<p>Contenu de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'objectif de la formation Auto-Eval des compétences - Recueil des attentes des apprenants pour adéquation des cas pratiques Introduction à la réglementation RGPD Vocabulaire, enjeux et application au contexte de la structure Principes généraux : savoir quand un traitement de données est conforme Cas pratique : élaborer une fiche de traitement Protection des données : règles de sécurité Formaliser et démontrer la conformité Cas pratique : répertorier les principaux traitements de données dans le Registre des traitements Maîtriser la sécurité du site web et de l'extranet client Cas pratique : check-list, politique des cookies Transparence, Information et Exercice des Droits de personnes Cas pratique : mentions d'information, CGU Gestion de la sous-traitance Cas pratique : garanties nécessaires et clauses types Documenter la conformité Cas pratique : rédiger des documents types comme la Politique de confidentialité Retour sur les attentes des apprenants QCM évaluation des acquis - Auto-Eval des compétences <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Savoir- faire une fiche de traitement et identifier les non-conformités - Règles de sécurité

<p>contact@i-etix.fr Tel : 06 73 04 22 33</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Savoir élaborer et tenir à jour le Registre des traitements de données▪ Maîtriser la conformité du site web et de l'extranet▪ Savoir gérer l'exercice de leurs droits par les personnes concernées▪ Identifier les clauses de protection des données existantes dans les contrats avec les sous-traitants au sens du RGPD, à défaut savoir rédiger un avenant▪ Être en mesure de démontrer la mise en place d'un dispositif RGPD
----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FORMATIONS SUR MESURE

Nos solutions de « formations sur-mesure » s'adaptent aux enjeux de votre entreprise. Nous concevons des programmes de formation sur-mesure afin de répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise.

LES FORMATIONS SUR-MESURE SE DEROULENT EN 4 PHASES

1. Compréhension du besoin/diagnostic

En fonction des enjeux et de la culture d'entreprise, nous analysons vos attentes. Nous étudions en particulier avec vous le **contexte de la demande**, le **profil des participants**, vos attentes en matière d'**objectif de formation**, le **développement des compétences** attendues, en tant que conseil.

2. Co-construction du programme

Nous mettons à votre disposition notre expérience pédagogique pour construire une solution adaptée à vos besoins :

- au niveau du contenu, sur les aspects théoriques et sur les cas pratiques ajustés à votre contexte,
- au niveau de la durée des interventions et leur séquençement.

3. Déploiement/organisation

Nous assimilons **la culture et les valeurs de votre entreprise** et rencontrons les interlocuteurs clés que vous nous indiquez.

Nous vous proposons une **pédagogie interactive**.

4. Évaluation/suivi dans le temps

Une **enquête de satisfaction à chaud** auprès des participants et une évaluation qui vous est adressée en tant qu'entreprise cliente, vous permettent d'apprécier les résultats des actions de formation.

Un **suivi des participants dans le temps**, sous forme de coaching ou tutorat, peut être mis en place.

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	17 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

LES MOYENS DE FINANCEMENT

Vous êtes Chef d'entreprise/ travailleur indépendant

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos frais de formation par le Fonds d'Assurance Formation (AGEFICE, FIF-PL, FAFCEA)

- 1 - Choix et réservation de votre formation dans le catalogue.
- 2 – i-etix vous envoie le bulletin d'inscription. A retourner signé pour édition des documents nécessaires à la prise en charge : convention et programme.
- 3 - En cas d'acceptation du dossier, votre Fonds d'Assurance Formation (FAF) vous rembourse directement.

Vous êtes salarié(e)

Vous pouvez obtenir le financement de votre formation par votre OPCO.

- 1 - Choix et réservation de votre formation dans le catalogue un mois maximum avant le début de la formation.
- 2 – i-etix vous envoie le bulletin d'inscription. A retourner signé pour édition des documents pour la prise en charge : convention et programme.
- 3 - En cas d'acceptation du dossier par votre OPCO, celui-ci nous paye directement les frais pédagogiques.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES – INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT S'INSCRIRE A UNE FORMATION ?

Contactez i-etix par mail à : contact@i-etix.fr pour obtenir votre bulletin d'inscription.

Complétez-le et envoyez-le par retour de mail.

DÉLAI D'ACCES A LA FORMATION - DÉLAI D'INSCRIPTION

Durée moyenne estimée entre la demande du bénéficiaire et son inscription à la formation : de 2 à 30 jours.

Les inscriptions se font tout au long de l'année, à la demande du client. Le délai entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation dépendra du client, de ses attentes et des éventuelles prises en charge sollicitées par le client auprès d'un organisme de financement.

Les dates de formation sont déterminées en concertation entre le client et i-etix.

CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

Conformément à ce qui est convenu avec l'entreprise cliente, nous adressons un message e-mail confirmant l'inscription des participants (titre de la formation, date, lieu, accusé de réception de votre acompte si un acompte est demandé). Prenez soin lors de votre inscription de nous signaler si des dispositions particulières doivent être prises pour adapter la formation à des besoins spécifiques vous concernant, ceci afin de rester en conformité avec nos critères de qualité pédagogique. Les formations ont lieu dans les locaux du client ou dans des locaux extérieurs. L'accessibilité aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite dépend donc notamment de ces locaux (nous contacter).

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

A la signature de la convention de formation et/ou à la prise en charge par un organisme de financement.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

i-etix communique au client une convention de formation professionnelle continue établie selon les dispositions du Titre VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles T6111-1. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à i-etix un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client sur demande à la fin de la formation.

Le client reçoit également les conditions générales de vente d'i-etix à retourner paraphées et signées.

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	19 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

MODALITES DE REGLEMENT...

En cas de non subrogation de paiement : par virement ou par chèque, libeller le chèque à l'ordre de i-etix. Le règlement de l'acompte se fait à la commande. Les factures de solde sont émises à l'issue de la formation. Le règlement du solde doit se faire à réception de la facture et au plus tard 30 jours après la date d'émission de la facture.

En cas de subrogation de paiement par votre OPCO : Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

TARIFS

Nos prix sont indiqués Hors taxes, la TVA applicable est de 20%.

Les prix des formations sont indiqués au catalogue ou à contrario dans le devis en cas de formation sur mesure. Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix des formations. Sauf disposition contraire définie dans la convention ou le contrat de formation, ils sont facturés en sus.

AVANT LE DÉBUT DE VOTRE FORMATION

Nous vous adressons par mail un dossier complet de renseignements pratiques :

- Nom du formateur qui assurera la formation.
- Lieu exact du déroulement du stage avec plan d'accès.
- L'heure de convocation et les horaires de la formation.
- Règlement intérieur de i-etix

A noter : les déjeuners ne sont pas pris en charge dans le cadre de la formation.

Les conditions d'annulation sont précisées dans la convention de formation et les conditions générales de vente.

LORS DE VOTRE FORMATION

Au démarrage de la formation, un rappel est proposé concernant les informations nécessaires au bon déroulement de la formation (rappel des horaires, règlement intérieur, autres renseignements utiles).

DES HORAIRES ADAPTÉS

Les horaires de formation sont généralement : 9h00 / 12h00 – Pause déjeuner – 13h30 / 17h30

Ces horaires peuvent être adaptés au fonctionnement habituel de l'entreprise cliente.

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	20 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

LES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Les documents et supports pédagogiques vous seront remis à chaque début de formation, en version numérique, vous permettant ainsi de prendre de revenir à votre gré sur les éléments exposés pour faciliter votre apprentissage.

ATTESTATION DE FORMATION

Après une évaluation des acquis par le formateur, il vous sera remis une attestation de formation indiquant la formation suivie, les dates, la durée, les objectifs visés, le résultat de l'évaluation et le cachet signé d'i-etix.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr

SARL au capital de 2 000 euros enregistrée au RCS Saint Quentin sous le numéro 892 875 899 - TVA : FR 63892875899

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE

CONTACT ADMINISTRATIF / PEDAGOGIQUE / COMMERCIAL

Maud Choquet – Dirigeante d'i-etix - contact@i-etix.fr

SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. I-etix tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. La souplesse de notre fonctionnement sur-mesure permet d'intégrer à nos programmes des personnes en situation de handicap en adaptant les modalités de nos formations.

Pour toute question, merci de contacter notre Référent Handicap : Maud Choquet – contact@i-etix.fr

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	21 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé Formation		Dates	
Nom entreprise		Siret	
Nom contact		Nombre de participants	
Tel		Sur mesure (oui/non)	
Mail		Durée (heures)	
Adresse			
CP			
Ville			

Coût Total HT	XXX€
Coût Total TTC	
Acompte 40%	

Facturation
 Entreprise Opcio :

Merci de nous transmettre une copie de votre demande de prise en charge et, à réception, votre accord de prise en charge ; sans celui-ci, nous facturerons directement au commanditaire de la formation.

Merci de remplir un bulletin par client et renseigner la liste des participants en annexe. Nombre de place limitée

Signature

***Veillez svp retourner le bulletin complété à : contact@i-etix.fr
Accompagné de votre règlement de l'acompte (le cas échéant)***

Liste des participants	
Nom - Prénom	Courriel (si convocation par i-etix)

Les informations liées aux participants des formations font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la formation, dans le cadre de l'exécution contractuelle de la convention de formation. Elles sont destinées à la gérante d'i-etix et seront conservées pour une durée de 3 ans.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen RGPD (UE) n°2016/679 relatifs à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir la communication, la rectification, la limitation ou l'effacement des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles dans le cadre prévu par le RGPD. Pour exercer vos droits, veuillez adresser une demande par courrier à i-etix ou par email à : contact@i-etix.fr. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande d'exercice de droits en matière de données personnelles, il vous est possible de contacter la CNIL.

Pour de plus amples informations, merci de consulter la Politique de Confidentialité d'i-etix disponible sur www.i-etix.com.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le présent document définit les conditions générales de vente de la société i-etix, société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés RCS de Saint Quentin sous le n°892875899 ayant son siège social 12 rue des Coutures, 02100 Saint Quentin et représentée par Maud Choquenot en sa qualité de gérante.

Tel. 06 73 04 22 33

Email: contact@i-etix.fr

Site web: www.i-etix.fr

1. Préambule

i-etix est une société de conseil et formation spécialisée sur la réglementation en matière de protection des données personnelles.

i-etix propose des prestations de diagnostic, de formation, de conseil, d'assistance et d'audit RGPD.

Le devis, le contrat ou la convention, ci-après dénommé « conditions particulières », préciseront le détail des prestations et leurs modalités d'exécution.

2. Définitions

Les notions ou acronymes énumérés ci-après apparaissent fréquemment dans ce document et doivent être entendus, pour l'application des présentes conditions générales de vente, dans le sens suivant :

CGV : Conditions Générales de Ventes

Conditions particulières : conditions définies dans le devis ou proposition commerciale, la facture, la lettre de mission, le contrat ou la convention, validées par Les Parties détaillant les prestations à exécuter par i-etix. Les présentes CGV font partie intégrante des conditions particulières, y compris toute modification postérieure intervenant sur ces dernières en cours de mission.

Client : désigne la personne morale ou physique qui a souscrit une prestation auprès de i-etix.

Les parties : désignent i-etix et le Client

Prestations : les services qu'il incombe à i-etix d'accomplir et d'exécuter en vertu des conditions particulières convenues avec le Client.

3. Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société i-etix et de son client, ci-après dénommés « Les Parties » dans le cadre de la vente des prestations telles que convenues dans les « conditions particulières ».

Toute prestation accomplie par la société i-etix implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente qui sont communiquées au Client lors de l'envoi du devis.

Les présentes CGV constituent, avec les conditions particulières, un ensemble contractuel indissociable. En cas de contradiction, les dispositions des conditions particulières prévalent sur les présentes conditions générales. En cas de contradiction entre différentes versions des conditions particulières, par exemple différents devis, le document le plus récent prévaut sur les plus anciens.

En dehors des conditions particulières convenues entre les parties, aucune autre condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de i-etix, prévaloir sur les présentes Conditions Générales

4. Conditions particulières

i-etix intervient sur demande expresse du Client pour les prestations détaillées dans les conditions particulières valant contrat.

Ce document adressé par i-etix au Client, précise :

- la nature de la prestation,
- le prix de la prestation hors taxes,
- le montant des rabais et ristournes éventuels,
- les modalités de paiement,
- Le planning détaillant les actions et obligations du client et du prestataire, ainsi que les délais de réalisation,

Ref : FOR001	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	24 sur 35
Version 1.1 Sept.2022		

- le rappel de l'adhésion pleine et entière du client aux CGV.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client devra retourner à i-etix ce document sans aucune modification.

La facture d'acompte est aussitôt générée. Le règlement de cet acompte permet de déclencher le démarrage de la prestation commercialisée.

La commande ne sera validée qu'après signature des conditions particulières valant contrat. A défaut de réception de l'accord du client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV

5. Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à mener à bien les prestations convenues dans les conditions particulières, avec soin et compétences raisonnables, conformément aux règles de l'art, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

A l'exécution complète des prestations et suivant leur nature, i-etix peut émettre un avis écrit, confirmer par écrit un avis verbal, émettre un rapport final écrit ou faire une présentation orale. Avant l'exécution complète des prestations, i-etix peut émettre des avis verbaux, des projets d'avis ou des versions provisoires d'avis, de rapports ou de présentation. Dans ce cas il est convenu que seul prévaut l'avis écrit ou rapport écrit final.

Si le Client souhaite se fonder sur un avis délivré verbalement, il doit le signaler à i-etix pour obtenir une confirmation écrite.

i-etix n'est jamais tenu d'actualiser le rapport ou les résultats d'une prestation si des événements surviennent après la fourniture du rapport ou des résultats définitifs d'une prestation.

Les préconisations délivrées par i-etix sont limitées à la nature des prestations convenues et ne couvrent pas par défaut l'intégralité des exigences en matière de protection des données.

En aucun cas les avis, consultations, recommandations fournis dans le cadre des prestations d'i-etix, ne sauraient sous aucune condition ou circonstance être considérés comme une garantie quelle qu'elle soit, quant à des événements ou circonstances futurs. En particulierité les prestations ne valent en aucun cas comme une garantie de conformité du Client à la réglementation en vigueur en matière de protection des données.

6. Obligations du client

Sans préjudice des engagements d'i-etix et de ses responsabilités au titre des prestations, le Client demeure responsable et répond :

- Des traitements de données personnelles qu'il réalise ;
- Des décisions ayant des incidences sur les prestations d'i-etix ou sur leurs résultats. Notamment le Client doit notifier au plus vite les développements ou informations susceptibles d'avoir une incidence sur les prestations en cours ;
- Des décisions quant aux mesures mises en application suite aux résultats et rapports des prestations d'i-etix ;
- De la fourniture des informations demandées par i-etix
- De la fourniture à temps, de tout concours, toute information et tout accès aux documents en lien avec les prestations
- De la mise à disposition, suivant la nature des prestations, des accès nécessaires aux locaux, aux collaborateurs, aux procédures, aux documents internes, au système d'information

D'une manière générale, il est attendu du Client qu'il facilite autant que possible la tâche de i-etix dans le cadre des prestations convenues. Le Client doit donc être disponible, actif et spontané. A cet effet, un contact sera désigné par le Client pour assurer un dialogue fluide avec i-etix.

Le Client s'engage par ailleurs à respecter les dates et heures des rendez-vous fixés pour le bon déroulement du dispositif souscrit : toute action non honorée mais non décommandée dans les quarante-huit (48) heures précédant la date de sa réalisation reste due au prestataire. La réalisation ultérieure de cette action entrainera son paiement en sus.

7. Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation d'i-etix est une obligation de moyen.

Le Client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité d'i-etix ne pourra pas être engagée pour :

<p>Ref : FOR001</p> <p>Version 1.1 Sept.2022</p>	<p>i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE</p>	<p>25 sur 35</p>
------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client,
- un retard occasionné par le Client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

La responsabilité d'i-etix ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde ou négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Tout événement susceptible d'avoir des conséquences en matière de responsabilité doit être porté sans délai par le client à la connaissance de i-etix.

La responsabilité d'i-etix, si elle est prouvée, sera limitée à la moitié de la somme totale hors taxes effectivement payée par le Client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception.

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

8. Obligations financières

En contrepartie des prestations exécutées par i-etix, il appartient au Client de régler les montants convenus dans les conditions particulières dès réception de la facture et au plus tard dans les délais indiqués dans les présentes CGV.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

8.1 Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux convenus dans les conditions particulières.

Ils sont établis en fonction de temps passé à l'exécution des prestations, du contenu des prestations s'il s'agit de formation (volume et durée des accès à la plateforme de formation) de la nature et de la complexité des prestations.

Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA.

En aucun cas les prix des prestations convenus dans les conditions particulières ne peuvent être renégociés après que la prestation ait été réalisée.

Seront également facturés, s'il y a lieu et si cela a été convenu avec le Client, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations. Une tarification forfaitaire est dans ce cas convenue dans les conditions particulières.

Les montants dus pourront différer de ceux indiqués dans le devis si, par exemple, un retard dans la fourniture par le Client d'informations nécessaires à l'exécution des prestations donne lieu à un supplément de frais ou débours.

8.2 Rabais et ristournes

Toute réduction convenue sur un tarif unitaire ou forfaitaire sera expressément mentionnée dans les conditions particulières.

8.3 Acompte

La réalisation des prestations convenues avec le Client ne peut débuter sans le versement d'un acompte de 40%, à la signature des conditions particulières.

8.4 Modalités de paiement

Les factures d'acompte et de solde sont payables dès réception.

Certaines prestations sont intégralement payables à la commande, le Client en est informé sur le devis.

Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date d'émission de la facture.

A titre exceptionnel, et sous réserve de l'accord préalable de i-etix, les parties peuvent convenir d'autres modalités de paiement.

i-etix se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par tout autre moyen qui sera proposé dans les conditions particulières au moment de la commande.

Les factures seront adressées au Client par tout moyen utile et notamment par e-mail à l'adresse renseignée par le Client.

8.5 Retard de paiement

Sauf s'il en a été convenu de manière expresse et écrite, en cas de non-paiement à la date d'échéance, i-etix peut exiger de plein droit et sans mise en demeure :

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	26 sur 35
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

- Le règlement de toute somme restant due
- L'application d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour de retard conformément à la Loi.
- En sus des indemnités de retard, une indemnité forfaitaire de quarante euros pour frais de recouvrement peut également être exigée par i-etix conformément aux Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du Code de Commerce.
- Si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs au montant de 40 €, une indemnité complémentaire pourra être demandée, sur présentation par i-etix des justificatifs.
- En outre, en cas de retard de paiement non réglé dans un délai de huit (8) jours, i-etix se réserve le droit de suspendre ou annuler les prestations en cours sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter à l'encontre du client.

9. Confidentialité et Données personnelles

i-etix peut, dans le cadre de l'exécution du contrat de prestations prendre connaissance ou être destinataire d'informations sensibles ou de données à caractère personnel concernant l'entreprise ou les activités du client.

i-etix s'engage à préserver la confidentialité de ces informations.

Concernant les données à caractère personnel, le Client, en sa qualité de Responsable de Traitement, s'engage à fournir autant que possible des documents anonymisés à i-etix.

Néanmoins, lorsque de telles données ne peuvent être anonymisées, i-etix s'engage conformément à la réglementation sur la protection des données, notamment le Règlement dit « RGPD » (UE) 2016/679, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à l'état de l'art, à prendre toutes précautions nécessaires au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et des fichiers et d'une manière générale se conformer aux exigences de ladite réglementation, ainsi que sa Politique de Confidentialité le détaille (site web).

En particulier, i-etix dispose pour les données de ses clients d'un espace crypté sur sa plateforme sécurisée hébergée au Luxembourg et certifiée ISO 27001 :2013.

i-etix s'engage à ne pas prendre copie ou stocker, quelles qu'en soient la forme et la finalité, tout ou partie des informations ou données contenues sur les supports ou documents qui lui ont été confiés au cours de l'exécution des présentes, en dehors des cas couverts par les présentes.

Sans préjudice des éventuelles conditions spécifiques de réversibilité ou de restitution des données figurant aux conditions particulières, et sauf disposition impérative contraire résultant du droit communautaire ou du droit français, au terme du contrat, i-etix s'engage à détruire tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les Données à Caractère Personnel qui auraient pu être communiqués par le Client, après s'être assuré auprès de ce dernier qu'il dispose bien de ces informations.

Concernant la sécurité des communications, si le Client dispose d'une plateforme d'échange sécurisée, i-etix s'engage à lui communiquer toute information, document, rapport par ce biais.

A défaut, le moyen de communication privilégié sera la plateforme sécurisée d'i-etix pour tout document ou rapport comportant des données relatives au Client.

Les échanges usuels se feront par email. Par l'acceptation de ce mode de communication, le Client accepte les risques inhérents comme l'interception d'emails, le risque de message corrompu etc. Il est à ce titre requis aux deux parties de procéder aux contrôles anti-virus.

Les conditions de traitement des données personnelles sont détaillées dans la Politique de Confidentialité d'i-etix disponible sur www.i-etix.fr

10. Propriété intellectuelle

L'exécution des prestations a lieu sous la condition que toute mention de i-etix ou toute utilisation de son logo, sous quelque forme que ce soit, soit soumise à son autorisation préalable et écrite.

i-etix se réserve la propriété du droit d'auteur et de tous les autres droits de propriété intellectuelle sur toutes les méthodes, processus, techniques, documents, et savoir-faire liés ou non aux prestations que i-etix sera amenée à développer ou à fournir dans le cadre des prestations.

Le Client acquiert la propriété des résultats des prestations après règlements des montants dus pour les prestations concernées.

<p>Ref : FOR001</p> <p>Version 1.1 Sept.2022</p>	<p>i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE</p>	<p>27 sur 35</p>
------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation des documents de travail, éléments ou résultats des prestations à des tiers sans l'accord du prestataire.

i-etix se réserve le droit d'utiliser, de développer et d'échanger les connaissances, expériences ou compétences acquises à l'occasion de l'exécution des prestations, dans le respect des règles de confidentialité.

11. Durée et résiliation

La durée des prestations est définie dans les conditions particulières valant contrat.

En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat :

- le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante,
- i-etix se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat,
- i-etix s'engage à restituer au client au plus tard dans les trente (30) jours ouvrés qui suivent la résiliation ou l'expiration du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le Client.

Chacune des parties peut résilier le contrat ou en suspendre l'exécution moyennant un préavis écrit de trente jours. La résiliation ou suspension prononcée n'affecte aucunement les droits acquis par chacune des parties avant la résiliation ou suspension. En cas de résiliation de l'accord par le Client, seront dues par le Client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

12. Sous-traitance

i-etix se réserve le droit de confier tout ou partie de l'exécution des prestations à un sous-traitant, le cas échéant il en informera le Client au préalable et s'engagera à appliquer le même niveau d'exigence que les présentes vis-à-vis du sous-traitant pour lequel il restera seul responsable devant le Client.

13. Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, climatiques, bactériologiques, pandémiques, militaires, politiques, informatiques, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, sinistres dans les locaux d'i-etix, absence longue durée (accident ou maladie)...

La survenance de tels cas constitutifs de force majeure a pour effet de proroger le délai de fourniture des prestations si les parties en conviennent et dans la limite d'une durée de trente jours calendaires. Au-delà de ces trente jours, chaque partie aura le droit de résilier les engagements convenus avec effet immédiat et sans aucune responsabilité à l'égard de l'autre partie, à condition que la résiliation ait été notifiée par écrit à l'autre partie.

14. Conflit d'intérêt

Si les Parties sont confrontées à un risque de conflit d'intérêts potentiel ou évident, elles s'engagent à s'en informer mutuellement dès connaissance dudit conflit afin que les dispositions qui seront identifiées comme nécessaires puissent être prises.

15. Droit applicable et juridiction

Les CGV, et toute question relative à l'interprétation, à l'exécution ou à l'inexécution de celles-ci sont régies par les lois françaises, sans préjudice de l'application de la réglementation communautaire et des traités internationaux en vigueur, le cas échéant.

Tout litige afférent aux CGV sera de la compétence des tribunaux français.

16. Marketing

i-etix souhaite mettre en valeur les prestations réalisées pour ses clients.

Ref : FOR001	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	28 sur 35
Version 1.1 Sept.2022		

A ce titre i-etix sollicite l'accord du Client pour publier sur son site web, pour une durée de cinq ans maximum, la raison sociale du Client dans sa liste de clients ; pour cela le Client doit ci-dessous donner son consentement en cochant la case qui lui convient.

- Oui, j'accepte que le nom et le logo de mon entreprise soit mentionnés dans la liste des clients sur le site web de i-etix
- Non, je refuse que le nom et le logo de mon entreprise soit mentionnés dans la liste des clients sur le site web de i-etix

Le Client

Raison sociale :

RCS :

Siège social :

Représentée par (Nom- Fonction) :

.....

Date - Signature - Cachet de la société

(Précédés de la mention « Bon pour accord ») :

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	29 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

LIVRET D'ACCUEIL ET REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

i-etix, est un organisme de formation professionnelle indépendant domicilié au 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin. Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE.

i-etix est représenté par sa gérante et directeur de formation, Maud CHOQUENET.

i-etix a le plaisir de vous présenter son livret d'accueil ainsi que le Règlement Intérieur applicable à tous les participants des formations dispensées par i-etix.

Conditions Générales

Tout participant à une activité de formation doit respecter le présent règlement intérieur.

Le livret d'accueil apporte aux participants les informations relatives aux formations dispensées par i-etix.

Définitions

Participant /apprenant : personne bénéficiaire de l'activité de formation.

Entreprise cliente : organisme finançant l'activité de formation du participant.

1. Livret d'accueil

Présentation de i-etix

i-etix, « L'expertise RGPD à votre portée ».

i-etix propose aux entreprises, quelle que soit leur taille, des solutions sur mesure et opérationnelles de Diagnostic, Formation, Conseil, Audit en matière de protection des données.

i-etix vous apporte conseils, méthode et outils pour :

- démarrer votre démarche de conformité en matière de protection des données
- pour en assurer le maintien
- et pour en évaluer l'efficacité

i-etix met en avant des formations intra-entreprises, qui permettent de développer les compétences des participants en s'appuyant sur une combinaison d'apprentissages théoriques et pratiques. Au cours des cas pratiques, les participants réalisent des livrables avec l'aide du formateur.

Formations proposées

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	30 sur 35
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

i-etix organise des formations intra entreprises standards et sur mesure en matière de protection des données personnelles.

Ce sont des formations qui se déroulent en présentiel. Les formations s'organisent dans les locaux de l'entreprise ou un autre lieu réservé par ses soins.

La formation que le participant va suivre répond à une demande précise de l'entreprise cliente, y compris concernant les formations standards.

Pour chaque formation, i-etix définit en effet lors d'un rendez-vous préalable à la proposition commerciale, avec l'entreprise cliente les besoins spécifiques et le contexte de l'activité opérationnelle afin :

- d'identifier quel programme correspond le mieux aux enjeux de l'entreprise,
- d'ajuster le programme de formation si nécessaire,
- de personnaliser les cas pratiques sur qui seront travaillés en session.

En complément, un questionnaire d'auto-évaluation des compétences et d'identification des attentes est envoyé aux participants en amont de la formation. Ce questionnaire permet à i-etix d'ajuster le contenu de la formation et les cas pratiques aux attentes particulières des participants à l'activité de formation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Il est demandé, lors de la signature de la convention, à l'entreprise cliente de signaler à i-etix tout type de situation de handicap qui doit être prise en compte.

i-etix envisage, dès lors, les adaptations adéquates à mettre en œuvre pour que l'ensemble des participants puissent bénéficier de l'activité de formation dans les conditions appropriées.

Méthodes pédagogiques et Déroulement des formations

Le détail des méthodes pédagogique est précisé dans chaque programme de formation.

D'une manière générale les formations associent :

- une méthode théorique basée sur des supports d'animation
- une méthode participative basée sur les questions-réponses d'une part et les cas pratiques d'autre part au cours desquels des livrables sont réalisés en adéquation avec les besoins des participants

En amont de la session, les participants sont invités à préciser leurs attentes.

Il est attendu que les participants participent activement aux sessions, aux échanges et aux cas pratiques dans un esprit de bienveillance.

La confidentialité des informations échangées devra être préservée.

Par ailleurs, il est demandé aux participants de respecter les horaires prévus, et de respecter le matériel de formation le cas échéant. Plus généralement l'environnement de formation devra être respecté conformément au règlement intérieur qui y est applicable.

En fin de session, chaque participant devra renseigner un QCM d'évaluation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Un retour individuel sur l'évaluation se fait dans les jours suivant la clôture de la formation.

Les livrables travaillés lors des cas pratiques sont remis aux participants ainsi que les supports de cours pertinents.



Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	31 sur 35
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Démarche qualité

Pour chaque session, l'évaluation de la qualité est réalisée en analysant :



- la satisfaction du participant vis-à-vis du contenu de la formation et du formateur
- la satisfaction de l'entreprise cliente par rapport à l'action de formation
- l'appréciation du formateur concernant la session de formation

L'évaluation de la satisfaction se fait sur une échelle à 4 niveaux (Pas du tout satisfait - Pas satisfait – Satisfait - Très satisfait).

Les financeurs sont quant à eux interrogés annuellement sur leur niveau de satisfaction relatif à l'organisme i-etix.

i-etix prend en compte ces évaluations ainsi que les commentaires recueillis pour améliorer ses prestations.

I-etix prend aussi en compte les évaluations des acquis en fin de formation. Une série de scores faibles donnerait suite à un ajustement du programme.



Organisation logistique

La formation étant organisée dans l'entreprise des participants (formations intra) ou dans des locaux extérieurs à i-etix, l'organisation (salles & horaires) sera précisée lors de la convocation, éventuellement directement par l'entreprise cliente auprès des salariés participants.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de la relation contractuelle avec l'entreprise cliente, i-etix traite en qualité de responsable de traitement des données à caractère personnel relatives aux participants.



La finalité de ces traitements est la gestion de l'action de formation.

Les données concernées sont les données d'identité et de fonction des participants, ainsi que leurs coordonnées de contact. Ces seront conservées 3 ans à compter de la fin de la formation.

i-etix s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données, et notamment les dispositions du règlement (UE) n°2016/679 et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Davantage d'informations sont disponibles dans la Politique de Confidentialité d'i-etix qui est disponible sur www.i-etix.fr.

Conformément aux réglementations en vigueur en matière de protection des données, et notamment aux dispositions du règlement (UE) n°2016/679 et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'information, d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement des informations le concernant et peuvent s'opposer au traitement de ses données personnelles dans les conditions prévues par le RGPD.

Les participants peuvent exercer ces droits en adressant une demande par courrier à : i-etix | 12 rue des coutures | 02100 Saint-Quentin | ou par email à : contact@ietix.fr

Si le demandeur n'est pas satisfait du traitement de sa demande d'exercice de droits en matière de données personnelles, il lui est possible de contacter la CNIL.

<p>Ref : FOR001</p> <p>Version 1.1 Sept.2022</p>	<p>i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE</p>	<p>32 sur 35</p>
------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

II. Règlement Intérieur

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les principales mesures applicables en matière de d'hygiène et de sécurité lors des formations et de préciser les règles de discipline à respecter. Tous les participants doivent respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.



Article 1 – Lieu et assiduité

Les formations proposées par i-etix peuvent avoir lieu dans les locaux de l'entreprise cliente ou dans des locaux extérieurs. Elle peut également avoir lieu intégralement à distance.

Cette information est précisée dans la convention de formation et est mentionnée dans les convocations adressées aux participants par i-etix ou directement par l'entreprise cliente.

Les participants sont tenus de respecter les horaires de la formation.

Par ailleurs, les participants sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, les feuilles d'emargement attestant de leur présence à l'activité de formation.



Article 2 – Règles d'hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les dispositions et consignes applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux participants sont celles de ce dernier règlement.

Chaque participant devra veiller à sa sécurité personnelle ainsi qu'à celle des autres en se conformant et en respectant toute procédure en vigueur dans les locaux où se déroule la formation.

Article 2bis – Gestes barrières

Face au coronavirus COVID-19 et d'une manière générale par prévention, chaque participant devra veiller à appliquer les gestes barrières visant à le protéger et à protéger les autres participants :

- Se laver très régulièrement les mains ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Saluer sans se serrer la main (éviter les embrassades)
- Appliquer une distanciation sociale en maintenant un minimum d'un mètre d'écart avec les autres personnes ;
- Porter un masque lorsque cela est recommandé ou obligatoire, disposer de son propre équipement (gel, masque) ;
- Nettoyer le matériel utilisé avant et après usage, particulièrement les outils partagés ;
- Aérer toutes les 3 heures au moins 15mn la pièce accueillant les apprenants ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du ou d'un virus (toux, difficultés respiratoires, fièvre, etc...) ;
- À l'issue de l'animation, jeter ses déchets dans un sac poubelle individuel.

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	33 sur 35
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Article 3 : Interdiction de fumer ou vapoter

En application des Décrets n° 2006-1386 du 15/11/2006 et n° 2017-633 du 25/04/2017 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer ou vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de la formation, sauf s'il existe des lieux réservés à cet usage.



Article 4 : Boissons alcoolisées et drogues

Il est formellement interdit aux participants d'introduire des boissons alcoolisées sur le lieu de la formation suivie ou/et, d'en consommer et/ou de se présenter en état d'ivresse.



Article 5 : Accident



Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au directeur de formation.

Article 6 : Consignes d'incendie



Les consignes de l'organisme dans lequel se déroule la formation et les procédures à suivre en cas de suspicion d'incendie ou d'incendie doivent obligatoirement être respectées.

En cas d'alerte, le participant doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme dans lequel se déroule la formation.

Article 7 : Sanctions

Tout manquement du participant à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du participant considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement ;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la convention passée par l'organisme avec l'État ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Lorsqu'un salarié en formation s'expose à une sanction, le directeur de formation doit en informer l'entreprise cliente.

Article 8 : Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée à un participant sans information préalable de celui-ci des griefs retenus.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un participant dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le participant en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le participant peut se faire assister par un autre participant de son choix.

<p>Ref : FOR001</p> <p>Version 1.1 Sept.2022</p>	<p>i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE</p>	<p>34 sur 35</p>
------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du participant.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au participant sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.
- Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion), aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le participant ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 9 : Propriété

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont la propriété exclusive d'i-etix et sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation préalable, écrite et expresse d'i-etix est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle (articles L. 335-2 et suivants ainsi que l'article L.713-2).

Le bénéficiaire et les participants bénéficient au titre de la présente convention du droit d'utiliser les supports de formation aux fins de l'activité de formation. Ils s'engagent à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces supports en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Pour demander l'autorisation d'utiliser tout type d'information relative à un contenu de la formation, le bénéficiaire ou le participant est invité à en faire la demande à : contact@i-etix.fr

Article 10 : En cas de perte, endommagement ou vol

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les participants sur le lieu de formation (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

Article 11 : Entrée en application et publication

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du : 30/06/2021

Le présent règlement est présenté à chaque participant avant la session de formation.

Ref doc	FOR001_V1.0		1.0 - Première édition
Date	25 Juillet 2021		
Nom	Catalogue de formation		
Auteur	i-etix (Maud Choquet)		
Version	Date de révision	Objet de la révision	Auteur
1.1	21/09/2022	Mise à jour Programmes formation et logo Qualiopi dans édito	Maud Choquet

Ref : FOR001 Version 1.1 Sept.2022	i-etix – 12 rue des coutures 02100 Saint Quentin – www.i-etix.fr SARL au capital de 2 000 euros – RCS Saint Quentin 892 875 899 – Code NAF (APE) 7022Z - TVA : FR 63892875899 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 02 01519 02 auprès du préfet de région HAUTS-DEFRANCE	35 sur 35
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------